

Lyon, le 05/10/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 SEPTEMBRE 2023
PRÉSIDENTE DE MATHIEU AZCUE**

Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature	Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature
AZCUE Mathieu	Métropole	Présent (pouvoir Mme KHELIFI)	DEGOILE-VELLERUT Véronique	CFTC	Présente
ETIENNE Christine	Métropole	Excusée	AMOUNY Jean Phippe	CFTC	Présent
VERGIAT Eric	Métropole	Excusé	BARRIER Nicolas	FA	
ARTHAUD Léna	Métropole	Absente	PEYRAVERNEY Régine	FA	Présente
KHELIFI Zemorda	Métropole	Excusée pouvoir M AZCUE	GURY Francis	FO	Excusé
FONTAINE Myriam	Métropole	Visio	MOUGEOLE Sébastien	FO	Présent
BAGNON Fabien	Sytral	Excusé	FEDERICI Denise	CGC	Présente
BOUCHE André	Cailloux sur Fontaines	Visio	TADEUS Emilie	CGC	Excusée
LASSAUSAIE Bruno	Sigerly	Excusé	LARRALDE Christophe	SUD	Visio
VENTURIN Marie Hélène	Curis-au-mont-d'or	Visio	CHAPON Nicolas	SUD	
MOUSSAOUI Jean-Marie	CFDT		OUSSALAH Abdelrahmane	UNSA	Présent
BONNET Laurent	CFDT	Excusé	STA Samir	UNSA	Excusé
GRANADOS Corinne	CFDT	Excusée	DIZ Barka	UNSA	Présente
FRETARD Dolorès	CFDT		RAMOS Concepcion	UNSA	Excusée
PRAT Sophie	CGT	Excusée	RODRIGUEZ José Raymond	UNSA	Excusé
CHALINEL Ludovic	CGT	Excusé	BENSAADIA Nora	UNSA	Présente
ZANET Paula	CGT	Présente			
BOUTON Maxime	CGT	Présent			

Le compte rendu est envoyé aux membres du Conseil d'Administration et à :

Monsieur Stéphane CASELLI
Madame Cécile TREGUIER
Madame Karine MELMOUX
Monsieur Laurent BERNIER

ORDRE DU JOUR

- 1/ approbation du compte rendu du CA du 11 mai 2023
- 2/ Allocation spectacles et sites : Maintien de l'allocation pour la billetterie en ligne et à l'accueil du COS - arrêt au 31/12/2023 du remboursement sur facture.
- 3/ Possibilité paiement à l'accueil du COS de certaines prestations avec macartevacances
- 4/ Mise en concurrence expert-comptable et organisme bancaire
- 5/ Budget modificatif N°2 pour 2023
- 6/ Galette des retraités 2024

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le Président : Avant de commencer ce Conseil d'Administration, je souhaite savoir s'il y a des demandes de parole introductives.

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le compte rendu du Conseil d'Administration du 11 mai 2023.

Adopté à l'Unanimité

Avant de voter le budget modificatif, le Groupe de travail qui s'est réuni le 26/09/2023 a fait différentes propositions qui doivent être soumises au vote du Conseil d'Administration comme le stipule notre règlement.

En premier lieu :

- **Allocation spectacles et sites** : maintien de la participation dans le cadre de l'allocation spectacles et sites sur la vente de billetterie en ligne ou à l'accueil du COS et suppression du remboursement sur facture.

Adopté à la Majorité (3 abstentions)

- **Possibilité de paiement de toutes les prestations (sauf CESU) avec macartevacances.**

CGC : nous aurons toujours la possibilité de payer avec les chèques vacances les locations ?

Directrice : ce qui est proposé c'est de pouvoir payer avec macartevacances la billetterie. Ce n'est pas souhaitable avec les chèques vacances car cela engendrerait trop de frais pour le COS. L'objectif de cette décision est d'inciter les agents à prendre macartevacances pour qu'ensuite ils puissent payer leurs linéaires avec ce mode de paiement. Cela limiterait les frais engendrés par le paiement avec les chèques vacances de l'ANCV.

Je souhaite aussi préciser que les agents ne pourront pas payer avec ma cartevacances : l'épargne vacances, l'aide à domicile, les prêts accordés par la CAS et les CESU.

Adopté à l'Unanimité

Le Président : troisième point : la mise en concurrence de la banque et de l'expert-comptable tous les 5 ans, ou à programmer en même temps que le renouvellement du Commissaire aux Comptes.

Mme TREGUIER ou Mme PEYRAVERNEY en tant que trésorière, souhaitez vous apporter un complément d'information

Mme PEYRAVERNEY : en ce qui concerne le Commissaire aux comptes c'est une société que nous avons depuis une trentaine d'année et aujourd'hui il est important que nous fassions une mise en concurrence pour trouver moins cher avec le même service.

La Directrice : dans le groupe de travail on parlait essentiellement de l'expert-comptable et de la banque. Concernant le Commissaire aux comptes nous avons une AG extraordinaire prévue le 26 octobre.

Mme PEYRAVERNEY : l'expert-comptable nous l'avons que depuis deux ans donc on va lui laisser le temps de travailler. Nous avons proposé de faire une mise à concurrence tous les 5 ans. Cela permet de revoir les couts car il n'est peut-être pas très utile de garder quelqu'un pendant 30 ans.

La Directrice : Je propose que l'on fasse la mise en concurrence en même temps que le commissaire aux comptes afin que cela ait du sens dans la mesure où l'expert-comptable travaille avec le commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes doit être renouvelé tous les 6 ans c'est incompressible.

UNSA : avec le commissaire aux comptes nous avons travaillé depuis des années. Avec la banque nous avons changé plusieurs fois pour plusieurs raisons.

Mme PEYRAVERNEY : cela n'empêchera pas de changer avant le délai que l'on décide aujourd'hui si cela ne nous convient pas

La Directrice : de prévoir un délai permet d'y penser plus facilement.

CFTC : il faut que l'on fasse la mise en concurrence tous les 6 ans pour au moins le commissaire aux comptes et l'expert-comptable

Adopté à l'Unanimité

Le Président : nous allons passer au vote du budget modificatif.

Pour 2023, le Budget Prévisionnel et un budget modificatif ont été votés lors du Conseil d'Administration du 4 octobre 2022. Depuis cette date, certaines lignes budgétaires ont évolué et un budget modificatif s'impose afin de pouvoir clôturer ensuite les comptes à la fin de l'année

Le budget est composé de trois grands volets : loisirs, social, retraités et fonctionnement.

Il a été élaboré en fonction d'une projection des dépenses au 31/12/2023.

Mme PEYRAVERNEY souhaitez vous prendre la parole sur ce budget modificatif.

Y a-t-il des demandes d'informations concernant ce budget ?

CGT : ce budget a été travaillé en groupe de travail donc il n'y a pas lieu de revenir dessus. Cependant je tiens à préciser qu'il n'est pas question de rester à - 800 000 € et qu'il faut faire des économies

La Directrice : Je précise à nouveau que, contrairement à ce qui a pu être dit, le budget 2024 a bien été voté à l'équilibre et non déficitaire. Les prestations ont été repensées afin d'être à l'équilibre

Le Président : Nous avons en effet été en sur-régime suite à la période COVID mais il faut que l'on revienne à des dépenses sensiblement identiques à 2019.

Adopté à la Majorité (3 abstentions)

Le Président : Nous pouvons passer au sujet de la Galette des retraités. Elle aura lieu à la salle de la Ficelle, sans participation des retraités, le 25 janvier 2023.

UNSA : nous souhaiterions savoir si l'organisation a déjà été pensée ?

La Directrice : non pas pour le moment

Le Président : nous pourrions organiser un temps de rencontre avant la galette pour organiser cette manifestation avec les administrateurs qui le souhaitent.

FA : pour compléter, habituellement on n'avait pas ce genre de réunion. On nous demandait au moment d'un CA qui souhaitait participer. J'ai demandé la non-participation des retraités. Par contre nous avons demandé pour la galette 2023 une société pour faire le ménage et je souhaiterais savoir si on reprend à l'identique de ce qui se faisait avant 2023. Les galettes des rois jusqu'à maintenant étaient organisées par les administrateurs et quelques agents du COS. Le matin nous mettions en place la salle et nous débarrassions et faisons le ménage.

Le Président : un temps de travail est donc nécessaire car nous sommes tous d'accord à mettre de l'argent ailleurs que dans une prestation ménage. Néanmoins il faudra bien qu'il y ait des volontaires.

La Directrice : pour l'instant nous n'avons pas connaissance du prix que nous fera la ville de Lyon pour la location

Le Président : je vais me renseigner pour le COS car à la ville de Lyon nous avons voté la gratuité pour les associations

Adopté à l'Unanimité

Le Président :

Comme convenu nous vous faisons un retour sur la commission d'appels d'offres sur les linéaires 2024.

Je tiens à remercier tous les administrateurs qui ont travaillé lors d'un premier groupe de travail puis lors de la commission d'appels d'offres.

Je tiens aussi à remercier l'équipe du COS qui a fait un très bon travail en amont et notamment Pélagie, Mme TREGUIER et Stéphane.

La consigne d'envoyer un maximum d'agents avec un budget moindre a été respectée.

Pour les linéaires hier, 7 lieux ont été retenus pour 42 semaines de location donc 42 familles qui pourront en bénéficier sachant que nous proposons aussi le chalet soleil qui pourra faire partir une centaine d'agent.

Pour les linéaires été : nous avons retenus 54 semaines pour un budget de 481 254 € et 732 familles pourront potentiellement partir. En 2023 nous avions 1045 semaines pour un budget de 860 000 €.

Proportionnellement on fait partir beaucoup d'agents finalement.

CGT : a-t-on pu constater une amélioration dans les semaines non vendues, les sites concernés ... ?

COS : le fait d'avoir maintenant le site internet et de pouvoir envoyer des notifications aux agents ont fait que nous n'avons pas perdu beaucoup de semaines.

CGT : est-ce qu'il y a des lieux qui ne fonctionnent pas ?

COS : on a pu remarquer que la campagne fonctionnait moins bien. C'est la méditerranée qui fonctionne le mieux et le bord de mer.

La Directrice : j'ai constaté cette année que nous avons eu beaucoup de personnes qui se sont plaintes et qui ont demandé des remboursements partiels suite à des fermeture de piscine, de fourmis dans les mobil-home, retard dans la distribution des clés ... Vous allez peut-être être interpellé par des agents. De notre côté nous demandons au prestataire sa version. Parfois il nous confirme le bien fondé des demandes et dans ce cas le prestataire peut être amené à nous faire un remboursement partiel.

CFTC : Pour l'été, les sites sont choisis et les contrats en cours de signature. La publication va avoir lieu quand ?

COS : pour l'hiver, on devrait mettre les locations en ligne à partir de 15 octobre, pour l'été on mettrait en ligne début février afin de mettre avant les voyages et sorties organisées par le COS pour que les agents ne se disent pas qu'ils ne seront pas prioritaires s'ils se sont inscrits en linéaire.

FA : je constate qu'on a prévu 732 semaines contre 1000 l'année prochaine. Cette année n'avons-nous

pas la possibilité de faire partir plus de personnes ? je vais faire abstraction que je suis trésorière.

Le Président : Il y a eu un gros travail de fait pour un prix compétitif. Les proportions ont été décidées en groupe de travail. Les lieux ont été ciblés en fonction de ce qui est le plus demandé. On doit aussi faire face à une augmentation des prix de 15 % avec l'inflation. Le travail permet tout de même de faire partir beaucoup de monde. Il faut que l'on continue d'affiner au sein du COS mais aussi sur les grandes orientations du COS.

La Directrice : les groupes de travail vont permettre de faire des cahiers des charges plus précis et de les faire parvenir plus rapidement pour avoir des propositions ou l'on puisse mieux comparer. Il faut du temps pour faire ce travail et aussi pour rencontrer des campings indépendants. Nous allons déjà travaillé 2025 avec les orientations que vous nous avez indiqué lors des groupes de travail

Le Président : il faut aussi que l'on travaille sur les durées de contractualisation. Par exemple CAP FUN est très demandé par les agents mais coute très cher. A voir si en s'engageant sur plusieurs années on pourrait négocier mieux les prix. Le travail avec les campings doit aussi être poursuivis.

FA : au vu de ce que vient de dire Cécile, j'aurai trouvé judicieux que l'on puisse visiter des lieux. Nous ne sommes pas une agence de voyage mais il faudrait que l'on puisse aller les voir. Dans le cahier des charges est-ce que la proximité des gares a été indiquée.

Le Président : non et c'est dommage mais cela peut faire parti des points que l'on peut améliorer l'année prochaine. Il ne faut pas hésiter à nous faire part de lieux intéressant.

La Directrice : Je ne suis pas très favorable à la visite des campings car d'une année sur l'autre le bilan peut être complètement différent car cela tien énormément à la direction du camping. Cela fait en plus 54 lieux à voir ce qui n'est pas possible et pour moi pas forcément pertinent. De nombreux camping sont aussi confrontés à la problématique du recrutement donc parfois le ménage est moins bien fait, la restauration moyenne voir inexistante mais pas du fait du camping mais de ses difficultés à recruter. Le retour du ressenti des agents est important. Je parle de ressentis car d'une personne à l'autre les retours sur un camping peuvent être différents.

Concernant les pourcentages accordés par les campings, je vous rejoins sur le fait qu'il faudra que ce soit un des éléments à prendre en compte car certains ne jouent pas le jeu. Pour exemple, Homer, avec qui nous travaillons depuis des années consent uniquement 1 % alors que d'autres prestataires proposent jusqu'à 7 %. Pour certains prestataires il faut qu'ils comprennent que nous sommes les clients

Mme FONTAINE : est-ce que l'on vous a déjà demandé les campings à la fermer. Cela peut peut-être intéresser

Le Président : nous travaillons à développer cette ligne.

Pour rappel nous devons désigner le commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2023. Nous ferons le même jour le bureau et le conseil d'administration comme convenu.

Le 18 octobre aura lieu le groupe de travail sur la convention

Le 24 octobre sur les statuts

Le 7 novembre : Presse en ligne et prestation piscine

Le 16 novembre : Prêts bonifiés

Le 01 décembre : couples métropolitains

La Directrice : j'ai de nouveau été interpellée par le service relation sociale concernant la date du GT du 16 novembre. Ils m'indiquent que des organisations syndicales ont fait remonter le fait qu'il ne pouvait pas y avoir de GT en même temps qu'une CST.

CGT : pour nous cela ne pose pas de problème car nous n'avons pas d'élus qui siègent à ces deux instances. C'est peut-être un problème pour d'autres organisations syndicales.

CFTC : je propose que l'on fasse un tour de salle pour savoir si cela pose un problème ou pas. Pour la CFTC pas de problème

CGT : pas de problème

CGC : pas de problème

FA : pas de problème

FO : pas de problème

UNSA : Pour cette date-là je ne sais pas. Il faut que je voie avec mes collègues qui siègent au CST si cela peut poser problème. Ces derniers temps il y a eu beaucoup de groupe de travail pour le CST ou la formation spécialisée. Tout est tombé en même temps et il a été nécessaire d'alerter le service relation sociale car nous ne pouvons pas nous diviser. Il y en a qui aimerait assister à tout

Le Président : si on doit décaler on décalera même si c'est à la demande d'une seule organisation syndicale.

FA : on va décaler certes mais nous ne sommes pas certain que cela convienne à tout le monde

UNSA : on reviendra donc vers vous pour vous dire si vous voulons maintenir ou pas

La Directrice : nous voulions faire un point sur les billets de cinéma gratuits. Nous en avons 300. Nous avons fait un tirage au sort et les agents ne sont pas venus les chercher. Nous allons devoir les jeter. Nous allons de voir trouver une autre formule.

CGT : on pourrait faire une gratuité pour celui qui vient acheter au COS suivant le nombre acheté

La Directrice : cela veut dire que nous donnons des gratuités que pour les UGC

CGC : vous en avez reçu combien et à quelle fréquence

COS : on reçoit que des UGC car on les commande du fait qu'ils ne soient pas dématérialisés.

FA : avant on recevait la liste des agents qui étaient tirés au sort pour les informer. Est-ce possible de le faire

UNSA : on pourrait diffuser la liste sur le site du COS

Le Président : il faut que vous nous fassiez un bilan à présenter au bureau pour qu'ensuite cela soit présenté en CA.

Le Président

Mathieu AZCUÉ



Le Secrétaire

Christophe LARRALDE

